

**Séance du Lundi 04 juillet 2016.**

L'An Deux Mille Seize, le lundi 04 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

19

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB  
KEBAY – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ –  
M. SOILIH – Y BOUKANTAR – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – C. MABANZA –  
S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés :

9

P. TROADEC représenté par F. OGBI - F. N'DOMBELE représenté par Y. BOUKANTAR-  
M. AUBRY représentée par C. MABANZA - M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND -  
I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS -  
T. DIAWARA représentée par C. TAWAB - L. HERGAUX représentée par D. ATIG -  
C. M' PIANA représentée par S. GAUBIER.

Absents excusés :

3

M. GAMIETTE - A. QUAROUACH - G. BINOIS.

Absents :

4

S. BENDIAB - D. DIARRA - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL-2016-0065 : Modalités de gestion et de tarification pour la salle de musculation du Gymnase Jean-Louis HENRY**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du Sport,

**Considérant**, la décision du 25 janvier 2016, du Comité Directeur de l' U. S. G., à l'unanimité de ses membres de mettre en sommeil la section Haltérophilie & Musculation,

**Considérant**, le nombre important de pratiquants de cette discipline, la pertinence de permettre la poursuite de cette pratique, la dimension sociale de la pratique de cette discipline,

Page 1 sur 2



**Considérant**, donc que la reprise en gestion municipale de la salle de musculation relève de l'intérêt général,

**Délibère, et,**

**Décide** de reprendre en gestion municipale la salle de musculation du gymnase JL HENRY.

**Approuve** les tarifs suivants :

- Pour les habitants de Grigny et sur justificatif, les abonnements suivants :

1 an : 120 €  
6 mois : 80 €  
3 mois : 50 €  
1 mois : 20 €

Gratuité pour les sportifs Grignois justifiant d'un statut de haut niveau, soit par des résultats sportifs probants, soit par l'inscription sur une liste d'aptitude ministérielle.

Gratuité pour les agents de la Ville sur des créneaux réservés dans le cadre d'une convention avec le CASC.

- Pour les extérieurs, les abonnements suivants :

1 an : 150 €  
6 mois : 90 €  
3 mois : 60 €  
1 mois : 25 €

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec l' U. S. G., relatif à la mise à disposition gratuite par l' U. S. G. à la Ville de l'ensemble du matériel et des équipements sportifs nécessaire à la pratique de cette discipline.

**Mandate**, dans le cadre des conditions prévues par le Code du Sport, Monsieur le Maire pour établir le règlement intérieur et le projet d'équipement relatif à la gestion de cette salle.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe RIO', is written over the text 'Le Maire,'.

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Ne participe pas au vote 1 (Monsieur le Maire)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis en Préfecture le : 12 JUL. 2016

12 JUL. 2016